



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 18 juin 2018

Bilan de l'opération zonale de sécurité des mobilités Région de Gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine.

Dans la région Nouvelle Aquitaine, les axes de mobilités sont multiples : routiers (N10) ou autoroutiers (A63 - A10), flux aériens (Bordeaux Mérignac), flux maritimes, flux ferroviaires (LGV PARIS Bordeaux, ligne Bordeaux Arcachon). En tenant compte de l'interconnexion de tous ces axes, la gendarmerie déploie un nouvel outil technologique majeur basé sur «Néogend » (application sur smartphone). Celui-ci permet au gendarme de travailler en déplacement comme s'il était dans sa brigade, par un accès à ses applications métier ou par la possibilité de réaliser des actes de procédure.

Ainsi, vendredi 15 juin, durant la matinée, des contrôles de véhicules ont eu lieu sur l'ensemble de la région de Nouvelle-Aquitaine. Dans le département de la Vienne, les postes de contrôle sur la RN.10 se situaient aux minières de Payré et à Naintré.

Bilan de la Vienne

Durant cette matinée, ont été contrôlés :

- 41 poids lourds
- 3 autocars
- 5 camionnettes
- 29 véhicules

Infraction relevées par la DREAL :

- 1 non respect repos hebdomadaire à autocar (C5 français)
- 1 Conduite sans carte consignation 1800 Euros
- 1 Licence périmée consignation 2250 Euros.

Bilan de la zone régionale Nouvelle Aquitaine :

Le bilan de l'opération "sécurité des mobilités" effectuée ce jour sur l'ensemble des départements de la région Nouvelle-Aquitaine :

- Nombre de véhicules contrôlés : 3039
- Nombre de transports de matières dangereuses contrôlées : 15
- Nombre de personnes contrôlées : 3054

Contact presse

Valérie COURRECH– Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84